



VILLE DE MIRABEL

ERRATUM

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Larissa Sirima, greffière adjointe de la Ville de Mirabel, qu'une erreur s'est glissée dans le 1^{er} avis public de vente pour défaut de paiement de taxes publié le 13 novembre 2024.

La circonscription foncière indiquée dans le premier avis public pour le lot 2 653 696 est « circonscription foncière de Deux-Montagnes » alors que ce lot aurait dû se retrouver dans la section de la « circonscription foncière de Terrebonne ». Ci-dessous, vous trouverez l'information corrigée concernant la propriété :

CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE TERREBONNE

| ADRESSE DE L'IMMEUBLE | LOTS Cadastre du Québec | PROPRIÉTAIRE(S) INSCRIT(S) AU RÔLE |
|-----------------------|----------------------------|--|
| 17821, RUE CHARLES | 2 653 696 | PATRICE BOURBONNAIS MARIE-ÈVE TASSÉ |

Donné à Mirabel, ce 14 novembre 2024

La greffière adjointe,

Larissa Sirima, avocate